

### **Article 1 – Organisateur du jeu :**

La société SCA AUTO (ci-après la « Société Organisatrice »), dont le siège social est situé au 24 rue Auguste Chabrières, 75015 Paris cedex, SAS au capital de 3 625 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le N° 792111783 organise du 01/07/2026 au 31/07/2026 à minuit inclus, un jeu sur Internet intitulé « Jeu mobilité Roady ».

## **Article 2 – Annonce du jeu :**

Ce jeu se déroulera du 01/07/2026 au 31/07/2026 inclus et sera annoncé sur le site [www.roady.fr](http://www.roady.fr), les publicités sur lieu de vente en magasin, le compte Facebook Roady France et le compte Instagram de Roady.

### **Article 3 – Conditions et modalités de participation :**

Ce jeu sans obligation d'achat, est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse comprise), à l'exception du personnel de la société SCA Auto, de la société partenaire et des sociétés gestionnaires et de contrôle, et de leur famille. L'opération est limitée à une participation par foyer (même nom, même adresse, même adresse électronique ) sur toute la période du jeu.

### **COMMENT PARTICIPER AU JEU :**

#### **Pour participer au jeu, le consommateur devra :**

- 1- se rendre dans un point de vente Roady participants\* qui permettra d'accéder au formulaire de participation

\*Liste des points de vente Roady participants en annexe 1 du présent règlement.

- 2- se connecter sur le site [www.jeu-mobilite-roady.fr](http://www.jeu-mobilite-roady.fr) entre le 01/07/2026 et le 31/07/2026 à minuit.

Le participant est invité à compléter le formulaire d'inscription **avant le 31/07/2026** inclus en renseignant les éléments suivants :

- Civilité
- Nom - Prénom
- Adresse mail
- Adresse postale complète
- Numéro de téléphone portable
- Date de naissance
- Ville et nom de votre point de vente Roady
- N° de carte de fidélité s'il en dispose.

Le participant doit déclarer avoir lu et accepté le règlement en cochant la case prévue à cet effet. En validant le formulaire, le participant sera inscrit automatiquement au tirage au sort.

### **Article 4 – Mode de désignation des gagnants :**

Le jeu se déroule sur une période d'un (1) mois : du 01/07/2026 et le 31/07/2026.

Un tirage au sort aura lieu le 04/08/2026.

Le tirage au sort désignera 120 gagnants.

## **Article 5 – Définitions et valeurs des dotations :**

Gains mis en jeu pour le tirage au sort :

**120 vélo électrique d'une valeur de 118 055€ TTC de gains. Il y aura au moins un gagnant par point de vente.**

## **Article 6 – Attribution de la dotation :**

### **Le tirage au sort sera effectué par SCA Auto pour déterminer les gagnants des dotations.**

Les gagnants seront contactés, par e-mail et/ou par téléphone aux coordonnées renseignées lors de leur inscription, dans les 15 jours suivant le tirage au sort pour les informer de leur gain. Ils disposeront alors d'un délai maximum de 5 jours calendaires pour répondre à cet e-mail et confirmer leur gain (date de l'email et de l'appel faisant foi).

Les 120 gagnants devront obligatoirement se rendre dans leur point de vente Rody (point de vente renseigné sur le formulaire de participation) pour se faire remettre le vélo électrique (avec présentation obligatoire d'une pièce d'identité et de la confirmation de l'email du gain). La remise en point de vente se fera entre le 01/09 et le 31/10/2026. Les gagnants seront informés de la date et des modalités de la remise après la confirmation du gain.

Dans l'hypothèse où pour une raison indépendante de la volonté des organisateurs, les gagnants ne se présenteraient pas à la remise du gain ou ne pourraient bénéficier du gain prévu en point de vente, cette dernière sera définitivement perdue et ne sera pas réattribuée. Dans cette hypothèse, aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne sera due aux gagnants.

La dotation est attribuée telle quelle et ne peut en aucun cas être échangée contre sa valeur monétaire totale ou partielle ni de quelque autre manière que ce soit.

Les dotations ne pourront donner lieu à aucune contestation, ni à leur échange ou remplacement.

La Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier par tous moyens que les gagnants ont participé à l'opération dans des conditions conformes au présent règlement, les participations non-conformes entraînant la disqualification des gagnants et l'annulation de leur gain.

Dans un souci de confidentialité, il ne sera effectué aucun envoi ni communication téléphonique sur les gagnants.

Toute connexion interrompue avant la validation de la participation sera considérée comme nulle. Toute inscription erronée ou incomplète sera considérée comme nulle. Les coordonnées incomplètes, contrefaites ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement, entraînent la disqualification du joueur et l'annulation de sa participation et de ses gains. La Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier les coordonnées des participants et d'exercer des poursuites, le cas échéant.

S'agissant des dotations, la responsabilité de la Société Organisatrice est strictement limitée à la délivrance des dotations effectivement et valablement gagnées. La Société Organisatrice n'endosse aucune responsabilité contractuelle relative au bon fonctionnement, à l'emploi, à la conformité des normes auxquelles les dotations sont éventuellement soumises ou à la sécurité des dotations attribuées. La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction des gagnants concernant leurs dotations.

## **Article 7 – Remplacement des dotations par l'organisateur :**

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier la nature de la dotation gagnée et de la remplacer par une dotation de valeur équivalente en cas de survenance d'un cas de force majeure. La force majeure s'entend de tout événement échappant à son contrôle qui ne pouvait raisonnablement être prévu lors de l'organisation du présent Jeu et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées au sens de l'article 1218 du Code civil et de la jurisprudence.

## **Article 8 – Conditions de remboursement des frais :**

Les accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourront donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est contracté pour le compte de l'internaute et/ou pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

#### Article 9 – Autorisation des gagnants :

Les gagnants autorisent la Société Organisatrice à utiliser leur nom pour annoncer les gagnants sur le site internet [www.roady.fr](http://www.roady.fr), en point de vente ainsi que sur le compte Facebook Roady France et le compte instagram Roady France.

Cette utilisation ne donnera lieu à aucune contrepartie autre que la dotation.

Dans le cas où le gagnant ne le souhaiterait pas, il devra le stipuler par courrier recommandé à l'adresse suivante : [service.consommateur@take-off.fr](mailto:service.consommateur@take-off.fr) ou sur simple demande écrite au Service SCA Auto, située au 24 rue Auguste Chabrières 75015 PARIS en indiquant en objet les références du jeu « Jeu mobilité Roady » dans un délai de quinze (15) jours à compter de l'annonce de son gain.

#### **Article 10 – Annulation & Modification :**

La Société Organisatrice du jeu ne saurait être tenue responsable si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, à le prolonger, à le différer ou à le modifier. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Les informations relatives à la suppression ou à la modification du jeu seront dans ce cas, indiquées directement sur le site [www.roady.fr](http://www.roady.fr) et feront l'objet d'un avenant au présent règlement.

#### Article 11 – Dépôt & obtention du règlement :

Le présent règlement est accessible à partir du site Internet du jeu et de la Société Organisatrice et peut-être adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande par email à l'adresse suivante : [service.consommateur@take-off.fr](mailto:service.consommateur@take-off.fr) avant le 31/08/2026.

Le présent Règlement est déposé auprès de la SCP SYNERGIE HUISSIERS 13 - Huissier de Justice – 28 rue Fauchier, 13002 Marseille.

#### Article 12 – Acceptation du règlement :

Le fait de participer à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement complet ainsi que des modalités de déroulement du jeu.

#### Article 13 – Données personnelles :

Des traitements de données à caractère personnel des participants sont mis en œuvre pour les finalités suivantes :

- Organisation et gestion du jeu (participation au jeu, information et gestion des gagnants, attribution et remise des dotations, annonce des résultats) ;
- Gestion des contestations ou réclamations, contrôles des fraudes et du respect du présent règlement et gestion des éliminations ;
- Élaboration d'analyses, de statistiques et réalisation d'opérations de reporting.

Les données à caractère personnel peuvent également être traitées, si le participant y a expressément consenti, à des fins de prospection commerciale par la société SCA Auto ainsi que par les autres enseignes du Groupement des Mousquetaires (comprenant notamment Intermarché, Bricomarché, Bricocash, Bricorama, Rapid Pare-Brise et Netto) et par des partenaires commerciaux.

Les champs marqués d'un astérisque sont obligatoires. A défaut, la demande de participation au jeu concours ne pourra pas être traitée.

Les données à caractère personnel sont collectées directement auprès du Participant.

Pour les finalités relatives aux contrôles des fraudes, au respect du présent règlement et à la gestion des éliminations, des données à caractère personnel peuvent également être collectées de façon indirecte. Le Participant dispose alors des mêmes droits que pour les données collectées directement auprès de lui par la société SCA Auto. Les traitements sont par ailleurs mis en œuvre dans le strict respect des dispositions du présent article.

Les traitements mis en œuvre sont juridiquement fondés sur l'exécution du présent Règlement de jeu et sur les intérêts légitimes de SCA Auto à faire respecter le Règlement du jeu, à limiter les risques de fraudes et à analyser la participation au jeu.

Les traitements mis en œuvre à des fins de prospection commerciale sont basés sur le consentement des Participants. Le Participant peut révoquer son consentement à tout moment.

Le responsable de traitement est la société SCA Auto située 24 rue Auguste Chabrières 75015 PARIS.

Peuvent accéder à vos données, dans la limite de leurs attributions :

- Les personnels chargés des services communication et marketing SCA AUTO, ainsi que le service de ressources humaines et le service juridique ITM ENTREPRISES ;
- Les points de vente à l'enseigne Rody ;
- Les sociétés exploitant les marques partenaires **OU** les sociétés partenaires du jeu ;
- Les sous-traitants (et notamment ceux qui interviennent dans le cadre de la livraison des dotations...) ;
- Le cas échéant, les auxiliaires de justice et les officiers ministériels dans le cadre de leur mission d'assistance juridique et de représentation en justice.
- Si vous l'avez expressément accepté, les autres enseignes du Groupement Les Mousquetaires et leurs partenaires commerciaux.

Les données collectées sont conservées pendant une durée de 3 ans à compter de la fin du jeu, dans le respect des obligations légales et réglementaires qui s'imposent. Cette durée peut être augmentée pour permettre à SCA Auto l'exercice ou la défense de ses droits en justice.

Conformément au Règlement général sur la protection des données n°2016/679 et à la loi dite « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 dans sa dernière version, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement des données à caractère personnel qui le concernent, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit d'opposition à la prospection commerciale, d'un droit à la portabilité des données et du droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication des données à caractère personnel après son décès. Le Participant peut exercer ces droits, en contactant notre délégué à la protection des données par courriel à l'adresse suivante : [dporody@mousquetaires.com](mailto:dporody@mousquetaires.com) ou sur simple demande écrite au Service SCA Auto, située au 24 rue Auguste Chabrières 75015 PARIS. Un justificatif d'identité pourra lui être demandé. L'exercice d'un de ces droits peut être refusé au Participant si sa demande ne remplit pas les conditions posées par la réglementation. Dans cette hypothèse, le Participant en sera dûment informé.

En cas de réclamation, le Participant dispose du droit de saisir la CNIL à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

#### **Article 14 – Réseau Internet :**

La Société Organisatrice rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau via le site.

Plus particulièrement, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site du fait de tout défaut technique ou de problème lié notamment à l'encombrement du réseau.

#### **Article 15. – Contact**

Pour toute question concernant le jeu, contactez le service consommateur en écrivant à [service.consommateur@take-off.fr](mailto:service.consommateur@take-off.fr) en précisant dans l'objet de votre mail « 4672 - Jeu mobilité Rody ».

Toute réclamation devra être portée à la Société Organisatrice avant le 31/08/2026. Après cette date, aucune réclamation ne sera traitée par la Société Organisatrice.

**Annexe - Liste des points de vente participant à l'opération :**

Point de vente	Adresse	CP	Ville
CAPOSLO	BOULEVARD RENE CASSIN	34300	AGDE
NOTREMA	82 AVENUE D'ALSACE	30100	ALES
PIMASTINE	ZONE COMMERCIALE LE TERREAU DU MARAIS	01500	AMBERIEU EN BUGEY
RALIHCAR	RUE MAINE NORMANDIE	72610	ARCONNAY
AUDRY	75 AVENUE DE LA 2EME DB	61200	ARGENTAN
CHRISAMP	ZA PONSON MOULON	7200	AUBENAS
MAHETHO	114 AVENUE CHARLES DE GAULLE	15000	AURILLAC
AMARAUTO	897 AVENUE A DAUDET	30200	BAGNOLS SUR CEZE
STIGA	12 ALLEE DE BIARNES	64100	BAYONNE
SAS ATAO	4 AVENUES DES COQUELICOTS	62217	BEURAINS
ANNAUTO	40 AVENUE DU 8 MAI 1945	60000	BEAUVAIS
SYCLAR	LE PEAGE	69220	BELLEVILLE
DAPA	RUE DU 8 MAI 1945	27300	BERNAY
FAVIDAL	AVENUE DE LA MAIRIE	42160	BONSON
BEBAUTO	54 BOULEVARD DU 8 MAI 1945	01000	BOURG EN BRESSE
AUGARAY	ZA ERROBI - CD 918 LD ITXASSOU	64250	CAMBO LES BAINS
LE CEDRE	ZI DU PONT ROUGE	11000	CARCASSONNE
CASYVA	ZAC DU PARC DE LA RABAUDY	31320	CASTANET TOLOSAN
MIBBAUTO	LIEUDIT MERIC	11400	CASTELNAUDARY
GEORIEL	CC GAZINET NORD AV DE VERDUN	33610	CESTAS
ATAGUYZ	AVENUE DES CHAMPS ELYSEES	43770	CHADRAC
VALCEDAUTO	LOT PARC DU SOLEIL LD LES ETISES	38150	CHANAS
CLMS AUTO 44	RUE DU 08 MAI 1945, RTE DE SAINT NAZAIRE	44110	CHATEAUBRIANT
CLOCAR	BOULEVARD DE L'EUROPE ZI DE L'UNIVERS	02300	CHAUNY
SEREL	18 AVENUE DE SAINTES	16100	COGNAC
DEROGE	LA BRANDE MALICORNE	03600	COMMENTRY
MACANO	5 PARKLEUR	29900	CONCARNEAU
ANSAUTO	AVENUE DE LA DIVISION LECLERC	50200	COUTANCES
QNL AUTO	67 BIS RUE HENRI LAROCHE	60800	CREPY EN VALOIS
AUTO PIECES	7 RUE DU STADE	02880	CROUY
ROSETTA	CC DAX PORTE SUD	40100	DAX
TSEVO	ROUTE DE CHAMPVERT	58300	DECIZE
DIEPAUTO	18 AVENUE NORMANDIE SUSSEX	76370	DIEPPE
AVENIR AUTO SERVICE	82 RUE SAINT STENAY	93700	DRANCY
SAIVE	ZI ROUTE DE CLERMONT FERRAND	03800	GANNAT
SOMCAR	RUE AUGUSTE DELAUNE	02430	GAUCHY
DEVOL?AUTO	CENTRE COMMERCIAL DES TEMPLIERS	27140	GISORS
SIRPLAI	RUE DES DOCTEURS DEVILLERS	02120	GUISE
GORDES	ROUTE D'ORTHEZ	40700	HAGETMAU
KRISTALIN	LES HAUTS DES TAPPES	54310	HOMECOURT
DOMAUTO	RTE DE PERRIER	63500	ISSOIRE
SERVICE	LA PLAINE ESPACE BOCAUD	34830	JACOU
JEMCAR	940 RUE MARECHAL LECLERC	59460	JEUMONT
TELOO	ZC DE LA PETITE ISLE	89300	JOIGNY
SOLPOR	ROUTE DE LODEVE	34990	JUVIGNAC
FLECHAUTO	ROUTE DE SABLE LA PREE	72200	LA FLECHE

MAELCAR	ZA LA SEIGNEURIE	60260	LAMORLAYE
CARTAUTO	8 RUE JACQUES CARTIER	91510	LARDY
CENDRAUTO	RUE JEAN MERMOZ	63670	LE CENDRE
AMELDINE	RUE DE LA GARENNE	72800	LE LUDE
DAVIALEX	5 RUE DU PRE MALENPOGNE	44510	LE POULIGUEN
MACANORE	CENTRE COMMERCIAL "LA PILAIS"	35133	LECOUSSE
CHLOMA	ZI DE VITRAC	11200	LEZIGNAN CORBIERES
RODAUTO	CD 938 ROUTE DE CARPENTRAS	84800	L'ISLE SUR LA SORGUE
SASOIN	CENTRE COMMERCIAL INTERMARCHÉ	91310	LONGPONT SUR ORGE
DISTRAC	ZI DU PULVENTEUX	54400	LONGWY
ELOCIN	AVENUE RAYMOND QUEUDET 2 ALLEE DE LA SAVONNERIE	56100	LORIENT
LUDAUTO	CENTRE COMMERCIAL LE BECQUET	27400	LOUVIERS
MACAJE	C.CIAL DES PORTES DE LA MER	34400	LUNEL
POLEON	ROUTE DE GAMBAS	78550	MAULETTE
CAROMAR	ZAC DE KERVIDANNOU	29300	MELLAC
DEDICAR	105 AVENUE DES FRERES ROBINSON	33700	MERIGNAC
LEMAYA	200 ROUTE DU NORD	82000	MONTAUBAN
LURRASOA	RN 113 LIEU DIT EN ROUZAUD	31450	MONTGISCARD
LEOWOYD	BRION NORD	24700	MONTPON MENESTEROL
ROALI	42 AVENUE DE L'EUROPE	31600	MURET
THOMLAUR	ZAC DES HAUTEURS DU LOING	77140	NEMOURS
SYTROTO	ROUTE D'AIFFRES - 3 RUE ANDRE GALLE	79000	NIORT
DISTRIVO	ZONE COMMERCIALE DU RODOIR	56130	NIVILLAC
ILUROTO	CC DE LA PORTE D'ASPE BD DE L'ARAGON	64400	OLORON STE MARIE
JELUNI	ROUTE DE LIGNIERES	18200	ORVAL
CARVALOI	ZA LE LANTEY	38510	PASSINS
MISTRAOU	ROUTE NATIONALE 85	04200	PEIPIN
SYROCH	ZA LES PLAINES	42120	PERREUX
ROPER	ROUTE D'AIX EN PROVENCE	84120	PERTUIS
POSLO	ROUTE DE TOURBES	34120	PEZENAS
ILPAVENIR	ZAC DU TERTRE ESNAULT	35730	PLEURTUIT
NARIO	RUE N PIERSON	54700	PONT A MOUSSON
PHENIX	RUE DU MARQUIS SURCOUF	27500	PONT AUDEMER
YSERETZ	ZAC DE LA GENTELLERIE RTE DE NANTES	44210	PORNIC
GAPE	CD 917 LIEU DIT LA FOLIE DU NORD	62180	RANG DU FLIERS
HISACAP	CC CAP NORD ROUTE DE RENNES	35600	REDON
MENAUTO	ROUTE DE RIOM	63200	RIOM
ALCMAU	65 RUE DES PLESSE	85180	SABLES D'OLONNE
KERNOBLE	71 RUE DU STADE	22200	SAINT AGATHON
CILANDRE	240 AVENBUE BOUCICAUT - LOT17	33240	SAINT ANDRE DE CUBZAC
SYTING	66 AVENUE GEORGES CLEMENCEAU	69230	SAINT GENIS LAVAL
MECADANCEL	AV DE LA DANCELLE	31240	SAINT JEAN
WALKER	ZAC DE L'AUMONERIE	17400	SAINT JEAN D'ANGELY
SEGALAUTO	7 CHEMIN DES ILES	07300	SAINT JEAN DE MUZOLS
MEGALE	6 AVENUE LOUIS ARMAND	74160	SAINT JULIEN EN GENEVOIS
MONTCHOIX	CHEMIN DU MOULIN DE BAUDRE	50000	SAINT LO
CASBAN	RUE DE LA GARENNE	27950	SAINT MARCEL
PADRATHIEU	ZI LE PONT DE TIGNY	42190	SAINT NIZIER SOUS CHARLIEU
TEXAS	11 RUE LAMOTHE	17100	SAINTE

REXAUTO	BD DE LA REINE JEANNE	13300	SALON DE PROVENCE
AGRION	BOULEVARD DES DEMOISELLES	49400	SAUMUR
SENAUTO	ZC DU POULFANC	56860	SENE
VERCORT	RUE DES EAUX BONNES	64121	SERRES CASTET
CELAUTAIN	ALLEE DES LOTS - ROUTE DE ROMANS	26600	TAIN L'HERMITAGE
CARMIJE	ROUTE NATIONALE 152	45190	TAVERS
STEMAJOLEGUMBALL	17 ALLEE DES ROUSSELETS	77 400	THORIGNY SUR MARNE
LAURETHOM	CENTRE COMMERCIAL LE BREAU	77130	VARENNES SUR SEINE
SYTECH	447 RUE JOSEPH LEON JACQUEMAIRE	69400	VILLEFRANCHE SUR SAONE
MIC AUTO	16 RUE ALFONSE SAVEY	14500	VIRE
DAROS	1 RUE DE DOMALAIN CC DE LA VALIERE	35500	VITRE
CASTILEX	LIEU DIT LA COUA	73420	VIVIERS DU LAC